



ENS de Lyon

ENS DE LYON – SCRUTIN DU 29 AVRIL 2019

Élection des représentants des personnels de la filière Bibliothèques à la Commission Paritaire d'Établissement

***Voter pour la liste CGT FERC-SUP / SNASUB-FSU,
c'est choisir des élu(e)s qui défendent
la transparence et l'égalité de traitement des personnels !***

Le 29 avril vous allez élire vos représentants et représentantes à la Commission Paritaire d'Établissement (CPE) de la filière Bibliothèques. La CPE émet un avis **sur les questions individuelles concernant la carrière** des personnels concernés. En préparation des Commissions Administratives Paritaires Nationales (CAPN), elle est consultée pour les titularisations, évaluations, changements de grade par tableaux d'avancement (TA), changement de corps par listes d'aptitude (LA), mutations, temps partiels, détachements, recours pour les entretiens individuels, recours sur la cotation des postes préalable à la mise en place du RIFSEEP, sanctions disciplinaires.

Face à une administration qui, essayant d'échapper à tout contrôle, cherche de plus en plus à avoir localement la main sur tous les actes de gestion individuelle au détriment d'une gestion nationale des carrières des agents, il faut des élus et élues qui s'engagent à défendre l'égalité de traitement, refusant l'arbitraire et le clientélisme.

Nos engagements comme représentants à la CPE de la filière Bibliothèques

1. Assurer l'égalité de traitement des agents

Nous exigeons que l'administration informe systématiquement tous les agents de leur promouvabilité. Ainsi, nous demandons que, pour chaque agent promuable (LA et TA), un dossier soit systématiquement réalisé, et que celui-ci soit étudié par la CPE.

Nous revendiquons également l'envoi de tous les dossiers à la Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN), même pour les collègues non classés.

2. Définir des critères objectifs afin d'éviter le favoritisme ou le clientélisme qui se cachent derrière la « valeur professionnelle » et le « mérite », leviers de la mise en concurrence des personnels pour tout ce qui concerne la carrière des agents.

Ces critères objectifs prennent en compte la carrière de l'agent (fonctions exercées, ancienneté, âge, mobilité, formation, technicité...).

Pour le changement de grade (TA), l'ancienneté doit être le critère prioritaire.

Pour le passage au corps supérieur (LA), les critères que sont la formation, la responsabilité, l'aptitude aux nouvelles fonctions et l'expérience acquise – gages de la qualité du dossier de l'agent présenté – doivent également être évalués.

En complément des circulaires nationales de gestion, la mise en place de critères cohérents, transparents, quantifiables dans l'examen du mouvement, mais aussi des promotions, doit être facilement transposable en barème.

Cela objectiverait les choix et renforcerait l'égalité de traitements des agents.

3. Favoriser la mobilité interne et externe

Nous revendiquons

- la possibilité pour les agents de postuler sur des postes susceptibles d'être vacants
- la réalisation d'un deuxième mouvement
- la mise en place d'une véritable mobilité interne à la BDL, et qui soit comptabilisée dans la campagne de mobilité interne annuelle de l'ENS de Lyon mentionnée dans le Bilan social
- que l'ensemble des demandes et avis soient portés à la connaissance de la CPE
- l'abandon des avis défavorables des chefs de services sur le départ d'un agent.

Pour la mobilité externe nous nous opposerons

- à toute mise en place de tris des agents demandant leur mutation à la BDL
- au profilage des postes et au droit de veto des directeurs d'établissement.

Seules les CAP nationales, qui connaissent tous les dossiers, doivent continuer à décider des mutations, sur la base de critères les plus objectifs possibles, en particulier familiaux ou médicaux.

4. Défendre le statut des personnels de la filière Bibliothèques

Nous nous engageons à défendre le caractère national et interministériel de la filière Bibliothèques, des postes et des personnels de celle-ci.

Nous réclamons

- l'ouverture d'un plus grand nombre de poste aux concours et l'arrêt des gels de postes pour des raisons uniquement budgétaires.
- que les établissements cessent les rétentions de postes qui rendent impossible la tenue d'un véritable mouvement national.

Nous revendiquons une revalorisation des carrières des personnels de la filière

- par une requalification massive des emplois – de C en B et de B en A – pour correspondre aux besoins du service public, ainsi qu'aux missions réellement assurées par les agents, les emplois qu'ils occupent et leur rémunération
- par une augmentation des ratios promus/promouvables pour offrir à chaque collègue une évolution de carrière linéaire – permettant notamment, lors de la retraite, de partir à l'indice terminal de son corps –.

***Le 29 avril, votez et faites voter pour
les candidats CGT FERC-SUP / SNASUB-FSU***

Les candidat-es :

	Titulaires	Suppléants
A	Bénédicte Marty	Aline Goussard
B	Zoulikha Laabid	Ludivine Vagneur
B	Corinne Ballesio	Gladys Garzino
C	Rafika Belmadani	Ouarda Hakim
C	Estelle Bernard	Sandrine Brodard